REGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS :

Mario Kart 8 Deluxe – Made in Asia 2022

CONDITIONS GENERALES

Le concours décrit dans les **Conditions Spécifiques** ci-dessous permettant de gagner les prix mentionnés ci-dessous est une initiative de Nintendo Benelux B.V., Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers.

La participation au concours implique une acceptation de toutes les dispositions du présent règlement et de toute décision éventuelle de Nintendo concernant le concours. En cas de divergence entre les Conditions Générales et les Conditions Spécifiques, les dispositions de ces dernières prévalent.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

La participation au concours est ouverte aux personnes résidant en Belgique, à l'exception des employés et des collaborateurs de Nintendo ou de fournisseurs impliqués. La participation est gratuite.

Les participants âgés de moins de 16 ans déclarent avoir l'autorisation de leurs représentants légaux pour participer au concours et accepter les présentes conditions. S'il s'avère que cette permission n'a pas été obtenue, Nintendo peut décider de ne pas attribuer le prix, sauf si le participant peut prouver qu'il a bien obtenu l'autorisation de ses représentants légaux. Nintendo se réserve le droit de demander à tout moment au participant de présenter une pièce d'identité valide. Elle se réserve le droit de désigner un autre gagnant, si le gagnant initial n'apporte pas la preuve de son identité, son âge et, pour les participants mineurs, l'autorisation de ses représentants légaux dans les [7] jours suivant la demande écrite de Nintendo.

Nintendo décline toute responsabilité si, en raison de force majeure ou de toute autre raison indépendante de la volonté de Nintendo, la durée du concours est modifiée ou si le concours est adapté ou annulé ou la remise des prix non exécutée. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants à ce sujet.

Nintendo se réserve le droit d'exclure tout participant du concours lorsqu'il s'avère que celui-ci a fourni des informations fausses, incomplètes ou trompeuses ou en cas de fraude ou tentative de fraude.

Nintendo ne peut en aucun cas être tenue responsable en raison de mauvaises informations fournies par un participant, en ce compris, sans y être limité, un mauvais numéro de téléphone, une mauvaise adresse e-mail ou une mauvaise adresse ne permettant pas de joindre le participant.

Les participants ayant rempli de manière incorrecte ou incomplète leur formulaires de participation sont disqualifiés et ne pourront rentrer en ligne de compte pour l'attribution des prix.

Dans le cas où les prix montrés ne sont plus ou très difficilement disponibles, Nintendo se réserve le droit d'offrir un prix alternatif équivalent.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent comptant ou d'autres prix. Les tickets sont strictement personnels et non cessibles.

Le cas échéant, les prix seront envoyés à l'attention personnelle des gagnants via la poste. Nintendo ne peut être tenue responsable, en cas d'envoi du prix, de la perte, des dommages ou des retards lors du traitement par les services postaux. De même, lorsque le prix est envoyé par recommandé

Nintendo ne peut être tenue responsable des dommages, de la perte ou des retards lorsque le destinataire ne récupère pas le colis.

Nintendo ne sera responsable d'aucune perte, aucun dommage ou préjudice subis en raison de la participation et/ou de l'acceptation ou de l'utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci), à l'exception de sa responsabilité dont elle ne peut s'exonérer légalement, auquel cas sa responsabilité sera limitée à un montant de 1000 EUR, dans la mesure où la loi le permet.

Pour autant que la loi ne l'interdise pas, la responsabilité de Nintendo sera limitée aux seuls dommages prévisibles qui sont typiques du contrat, à savoir le dommage dû au non-respect d'obligations contractuelles essentielles par le représentant officiel ou le représentant suppléant de Nintendo, et qui ne résulte pas d'une atteinte à la santé, de la mort, d'un dommage corporel ou d'une autre action sur pied de la législation applicable en matière de responsabilité du fait des produits. Par obligation contractuelle essentielle, il y a lieu d'entendre toute prestation dont le respect est essentiel pour assurer le bon déroulement du concours, et dont le participant peut attendre à ce qu'elle soit réalisée.

Nintendo n'est pas responsable des dommages autres que ceux repris dans les paragraphes précédents.

Nintendo peut modifier ces conditions de participation à chaque instant ; nous vous conseillons donc pour cette raison de consulter régulièrement ces conditions. Nintendo ne garantit pas le fonctionnement normal et ininterrompu de son(ses) site(s) Internet ou des services fournis ou utilisés par elle. Malgré le plus grand soin consacré par Nintendo à l'administration de son(ses) site(s) Internet, il est possible que l'information soit incomplète ou inexacte. Le participant est lui-même responsable de la mise en œuvre des dispositions adéquates (comme les moyens de télécommunication) pour participer à l'action.

Nintendo n'est pas responsable des frais que le participant pourrait engager pour participer à l'action.

La Direction de Nintendo est seule décisionnaire pour tous les autres cas non prévus dans ces conditions.

Aucune correspondance ni aucune conversation téléphonique ou autre ne pourra être entretenue avec Nintendo sur les conditions de participation ou sur les résultats du concours.

Les décisions de la direction de Nintendo sont sans appel.

Pour les participants domiciliés en Belgique, la loi belge est d'application en ce qui concerne les conditions de participation et l'action s'y afférant.

CONDITIONS SPECIFIQUES

Conditions de participation :

La participation est ouverte à toutes les personnes présentes lors de l'événement Made In Asia à Brussels Expo (Place de Belgique 1, 1020 Bruxelles) les 24 & 25 septembre.

L'âge minimum est de 7 ans.

Les participants de moins de 16 ans doivent être accompagnés de leur(s) représentant(s) légal(aux) ou avoir au moins une déclaration signée par leur représentant légal montrant clairement leur consentement.

Dates :

- Samedi 24 septembre 2022 et dimanche 25 septembre 2022

- Les participants s'inscrivent pour le tournoi dans la zone tournoi. Un nouveau circuit de Mario Kart 8 Deluxe – Pass Circuits additionnels (Vague 1 & Vague) est jouable toutes les heures.

Samedi:
o De 9.00 h à 10.00h : pas de tournoi mais libre de jouer
o De 10h à 18h : tournoi en continu, circuit différent toutes les heures.
o De 18h à 19h : pas de tournoi mais libre de jouer

Dimanche:
o De 9.00h à 10.00h : pas de tournoi mais libre de jouer
o De 10h à 17h : tournoi en continu, circuit différent toutes les heures.
o De 17h à 18h : pas de tournoi mais libre de jouer

Nintendo peut modifier l'horaire à tout moment sans encourir de responsabilité. Nous vous recommandons donc de consulter régulièrement ces conditions générales.

Un total de 8 gagnants dans la période désignée du samedi 24 septembre et 7gagnants dans la période désignée du dimanche 25 septembre peuvent être choisis pour Mario Kart 8 Deluxe (1 gagnant toutes les heures).

Principe du tournoi :

Pendant Made In Asia, les visiteurs peuvent participer à un contre-la-montre sur plusieurs nouveaux circuits de Mario Kart 8 Deluxe – Pass Circuits Additionnels (Vague 1 & Vague 2) sera jouable . Le joueur qui a réalisé le meilleur temps sur ce circuit spécifique à la fin de l'heure gagne et remporte un beau sac de cadeaux Nintendo.

Les participants doivent consentir à l'utilisation, sans limitation, de toutes les photos et/ou images vidéo dans lesquelles ils apparaissent à des fins promotionnelles et publicitaires pour les produits Nintendo sur les médias en ligne suivants, conformément aux conditions de confidentialité spécifiques qui s'y appliquent : www.nintendo.be, Facebook, YouTube, Instagram et Twitter.

Conditions spécifiques

- Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.
- La participation au tournoi est gratuit mais ne comprend pas le ticket d'accès au salon Made in Asia
- L'organisation et les fournisseurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables du fait d'erreurs, annulations, d'un report ou d'un changement au niveau des prix, dans les limites autorisées par la loi belge.
- Le nom et la résidence seront rendus publics par l'organisation.
- Organisation: Nintendo Benelux – Belgium Branch, Italiëlei 124 bus 102, 2000 Anvers
- En participant au concours, le participant déclare qu'il/elle:

    - Accepte explicitement que Nintendo puisse utiliser les photos et vidéos prises lors de sa participation au concours à des fins promotionnelles ou de marketing, sans autre notification. Cet usage comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, la reproduction, la distribution, la communication et la divulgation au public des photos et des vidéos, sous toute forme et par tout moyen de communication (imprimés, sous forme électronique, par internet, par le biais d'applications, télévision, radio, cinéma, etc.). Le participant n'aura droit à aucune compensation supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, en contrepartie de cet usage. Le droit d'utiliser les photos est octroyé pour la durée des droits sur la photo, sans restriction territoriale. Nintendo est habilitée à transférer ce droit ou à octroyer des licences sur ce droit à des tiers, et plus particulièrement à des entreprises affiliées. Nintendo veillera à ce que l'usage fait des photos ou vidéos ne soit pas de nature à jeter le discrédit sur les participants concernés, mais son droit d'usage des photos et vidéos ne sera pas autrement restreint. Les participants renoncent de manière définitive à leur droit de contrôler ou d'approuver la version finalisée du produit, de l'image, du collage, de la vidéo, de l'application, du matériel publicitaire, du script vidéo ou des imprimés qui pourraient être utilisés en combinaison avec ces photos et/ou vidéos.

    - Reconnaît expressément et accepte que son nom, son lieu de résidence et sa photo soient publiés sur le(s) site(s) Internet, www.nintendo.be (le cas échéant, à compléter par d'autre sites], conformément aux conditions applicables sur ce(s) site(s) et que le participant déclare avoir lues et acceptées.

Gewijzigde veldcode

Déclaration en matière de vie privée

Nintendo respecte vos droits en matière de protection de vos données personnelles. La succursale belge de Nintendo Benelux B.V., dont le siège social se situe Italiëlei 124 bus 102
, B-2000 Anvers, en tant qu'organisateur de ce concours et Nintendo of Europe GmbH, Goldsteinstraße 235, 60528 Frankfort, Allemagne (conjointement « Nintendo »), qui exploitent le site nintendo.be et nintendo.nl, utilisent et traitent vos données personnelles uniquement dans la mesure et pour le temps nécessaire pour le concours, conformément à la loi sur protection de la vie privée du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'exécution.

Vos données personnelles sont également traitées pour permettre votre participation au concours. En particulier, sauf stipulation contraire prévues dans les présentes conditions, Nintendo ne transmettra pas vos données à un tiers et/ou ne traitera/utilisera pas vos données à des fins promotionnelles ou autres que celles mentionnées de manière expresse (les sociétés qui sont susceptibles d'offrir des services dans le cadre de l'organisation du concours agissent au nom de Nintendo, sont obligées de traiter les données conformément aux principes ci-décrits et ne sont pas considérées comme des tiers).

Le traitement de vos données personnelles a lieu sous le contrôle et la surveillance de Nintendo Benelux B.V., succursale belge et de Nintendo of Europe GmbH. Nintendo a pris les mesures nécessaires pour éviter que des personnes non autorisées aient accès à vos données personnelles et/ou que celles-ci soient traitées de manière illégitime, perdues de manière accidentelle, endommagées ou détruites. Dans la mesure où vos données sont accessibles à des sous-traitants, Nintendo a pris les mesures contractuelles nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité de vos données, et plus particulièrement, leur traitement conformément aux prescriptions de la loi pour la protection de la vie privée du 8 juin 1992 et de ses arrêtés d'exécution.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de demander par écrit que des données erronées soient corrigées. En participant au concours, vous acceptez le traitement de vos données personnelles tel que décrit ci-dessus.